ANNEXE 1 :

Tableau récapitulatif des demandes de formation au titre du FDVA - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - campagne 2022

A télé-verser sur Le Compte Asso lors du dépôt de votre demande

Nom de l'association :

Numéro SIRET :

Numéro RNA (commençant par W suivi de 9 chiffres) :

Intitulé de la formation ***Par ordre de priorité***	**1ère demande (1)** **Renouvellement (R)**	**Type de formation :** **Spécifique = S** **Technique =T**	**Domaine / Thème de la formation**	**Date :** **(du…au…)**	**Lieux :**	**Nbre de session**	**Durées (en heure ou en jour)**		**Nbre de bénévoles à former :**		**Montant demandé :** *= durée totale jours x forfait (700€/j)*
							Par session	**TOTAL**	**Par session**	**TOTAL**	

ANNEXE 2 :

Modèle Liste d'émargement FDVA « Soutien aux projets de formation des bénévoles »

Intitulé de la formation / date / lieux / durée

NOM PRENOM	STRUCTURE	SIGNATURE	MAIL

ANNEXE 3 :
FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 2022
Téléservice « Compte asso »

1/ Avant de commencer la procédure de demande de subvention en ligne, **il est impératif :**

Indispensable avant de réaliser votre demande :
- Mettre à jour vos obligations déclaratives afin de disposer du même nom et adresse sur le RIB, les numéros SIRET (INSEE) et RNA (Greffe des associations).
- Réunir les pièces obligatoires indiquées en page 5 de la présente note.
La transmission du dossier auprès du service instructeur sera bloquée si toutes les pièces obligatoires ne sont pas jointes.
De même, si les informations indiquées sur le RIB, le SIRET et le RNA ne sont pas identiques, l'administration ne pourra pas procéder au versement de votre subvention.

2/ Rendez-vous sur : http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html
3/ Créez-vous un compte
4/ Associez-lui une association (ou un établissement secondaire) grâce aux numéros RNA et SIRET
5/ Choisissez l'option « Demande de subvention »
6/ Sélectionnez le n° de code de la DRAJES, quelque que soit le territoire des projets de formation :

Code : 2846
Service financeur : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports – Bourgogne Franche-Comté (DRAJES)
Libellé : Formation des bénévoles - FDVA - Campagne 2022 - Région Bourgogne-Franche-Comté

7/ Joignez les pièces obligatoires et annexes à votre demande FDVA (se référer à la page 5 de la note d'orientation)
Et pour rappel, pour les associations bénéficiaires d'actions financées au titre du FDVA 2021 :

- le compte rendu financier incluant le bilan qualitatif de leurs formations (Cerfa n°15059*02),
- la feuille d'émargement visée par les participants.

Sans ces éléments, la demande ne sera pas prise en compte.

8/ Etablissez autant de fiches action que d'actions de formation (y compris un budget prévisionnel par action), en présentant de façon détaillée les projets de formation.

9/ N'oubliez pas de valider votre demande et de la transmettre au service instructeur.

Vous pouvez réaliser votre demande en plusieurs temps. Chaque étape est automatiquement enregistrée. Vous pouvez reprendre votre demande dans la rubrique « suivi des dossiers ».

Date limite pour le dépôt des dossiers : **6 mars 2022**

NB : **Il convient de souligner qu'un dossier trop succinct expose l'association à voir sa demande rejetée**. En effet le dossier doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention en termes d'opportunité et de conditions d'organisation.
Si vous rencontrez des difficultés dans la procédure de saisie en ligne, vous avez la possibilité d'utiliser la Foire aux Questions et de saisir l'Assistance en ligne :

FAQ Assistance